Ja. Elle vous fera reconnaître sous le titre de *Sœurs de miséricorde*, et pour cela elle fera valoir le généreux dessein que vous avez de vous consacrer principalement au salut des plus grandes pécheresses. Or, rien de plus puissant sur le cœur de son divin Fils que ce motif de la plus pure charité. Toutes les communautés se dévouent au culte de Marie et s'engagent à honorer, l'une son immaculée Conception, l'autre Son Très-Saint-Nom, celle-ci ses douleurs sur cette terre d'exil et celle-là son bonheur dans sa glorieuse Assomption. Pour vous, N. T. C. F., vous allez remplir une mission toute spéciale, c'est celle de répandre le règne des miséricordes de Marie, en convertissant les plus grandes pécheresses. Or, sachez le bien, N. T. C. F. ce titre de *Mère de miséricorde* est pour la Ste. Vierge le plus glorieux, comme il est pour nous tous pauvres pécheurs, le plus doux et le plus consolant. Ce sera donc par la protection de Marie *mère de miséricorde* que vous sauverez ces âmes infortunées que le péché a flétries et qui viendront se jeter dans vos bras *Marie Mère de Miséricorde* va donc être l'objet spécial de votre dévotion, et le titre infaillible à votre confiance, et ce sera pour vous le rappeler continuellement, que vous porterez gravé sur votre croix le monogramme du Saint Nom de Marie. Ainsi ce sera par *Jésus et Marie* que vous travaillerez au salut des âmes les plus abandonnées. Que ces doux Noms soient donc pour vous le cri de salut.

Maintenant, N. T. C. F. nous étant assuré que le Seigneur voulait se servir de vous, pour faire rentrer dans les voies du salut beaucoup d'âmes égarées qui seraient exposées à périr, faute de secours proportionnés à leurs pressants besoins, Nous nous rendons aux instantes sollicitations que, vous Nous avez faites et Nous vous permettons de vous réunir en communauté régulière. Toutefois Nous vous fesons observer ce que vous connaissez déjà, savoir, que vous ne devez compter que sur la divine Providence pour faire l'œuvre de miséricorde dont vous voulez vous charger. Mais en même temps Nous vous confions aux soins bienveillants de cette ville qui, Nous l'espérons, a reçu du ciel le souffle divin de la charité, de cette ville qui a toujours accueilli avec le plus vif empressement les bonnes œuvres que Nous avons cru devoir lui proposer de la part de Dieu, de cette ville qui méritera par sa charité le glorieux titre de *Ville des aumônes*.

Vous avez, N. T. C. F. pour vous seconder dans votre zèle, une foule de Dames pieuses qui font la gloire de la religion, et la consolation de leurs époux, qui prennent complaisance à les voir se prodiguer à tous les soins de la charité, sachant bien que c'est le meilleur moyen d'attirer sur leurs familles les plus abondantes bénédictions. Aidées puissamment par ces ferventes coadjutrices, vous travaillerez efficacement à relever la gloire de votre sexe, en faisant régner la pureté là où régnait la concupiscence. L'assistance que vous pourrez leur porter à elles-mêmes, quand elles requerront vos soins charitables, les attachera d'une manière spéciale à votre œuvre.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué et de l'avis de Nos Vénérables Frères, les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, et ordonnons ce qui suit...

1° Nous permettons aux dites Dames de vivre en communauté, sous les règles communes que Nous leur avons déjà données, ou que nous jugerons à propos de leur prescrire plus tard.

2° Nous les admettons à la profession des vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance et d'assister les personnes de leur sexe dans leurs maladies.

3° Nous voulons qu'elles soient connues, dans le diocèse, sous le nom de *Sœurs de miséricorde*.

4° Nous les autorisons à ouvrir un Noviciat, et à y admettre tous les sujets qui leur paraîtront avoir vocation à cette nouvelle congrégation.

5° Nous donnons aux dites *Sœurs de miséricorde* pour le premier Titulaire le St. Nom de Jésus, et pour second Ste. Pélagie, dont la fête se célèbre le 8 octobre, et pour première patronne la Très Sainte Vierge, sous le titre, de *Notre Dame de la merci* : dont la fête se célèbre le vingt-quatre septembre, et pour seconde Ste. Marie d'Egypte dont la fête se célèbre le deux avril.

6° Nous mettons le nouvel institut des *Sœurs de miséricorde* sous notre entière dépendance et celle de nos successeurs évêques.

7° Nous accordons en vertu d'un indult du souverain Pontife Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, à toutes les Sœurs Professes, Novices et Postulantes du nouvel institut 300 jours d'indulgence pour chaque œuvre et prière qu'elles feront pour le salut des pauvres pécheurs et pécheresses.

Enfin nous bénissons, au nom du Seigneur Jésus, l'œuvre de miséricorde qu'il a daigné inspirer à ses servantes, afin qu'elles croissent et se multiplient pour sa plus grande gloire et pour le salut des âmes qu'il a rachetées au prix de son précieux sang.

Donné à Montreal, en notre Palais Episcopal, le seize janvier mil huit cent quarante huit, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre Secrétaire.

(Signé) † *Evêque de Montréal.*
Lieu † du sceau.

Par Monseigneur,
(Contresigné) J. O. Paré, *Chan. Secrétaire.*

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous empruntons à la *Gazette de Montréal* et à nos échanges des Etats-Unis les nouvelles suivantes que nous abrégeons :

En Angleterre, les choses paraissaient s'améliorer ; le marché monétaire était meilleur, et dans les districts manufacturiers, l'ouvrage était plus considérable, néanmoins il y avait eu encore de nouvelles faillites au nombre de 26.

En Irlande, l'état des affaires était moins mal qu'aux dates précédentes : les violations de la loi étaient moins fréquentes, quoique durant une seule semaine 50 personnes aient été convaincues à Limerick d'atteintes à la paix et punies en conséquence. On ajoute aussi que la misère était encore on ne peut plus grande dans les districts du sud et de l'ouest. John O'Connell avait tenté un rapprochement entre les partis de la Jeune et de la Vieille Irlande, mais sa tentative avait été infructueuse.

En Chine les affaires s'amélioraient aussi ; les étrangers étaient moins molestés et vivaient plus paisiblement.

Pour la France le grand évènement était la reddition de l'Emir Abdel-Kader, ce valeureux arabe qui a su pendant tant d'années tenir tête aux armées françaises. L'Emir s'est rendu à la condition d'être conduit à St. Jean d'Acre, ce qui lui a été refusé : il a alors demandé d'être conduit en Egypte. Le gouvernement français devait entrer en correspondance avec le Pacha à ce sujet. En attendant l'Emir a été mis dans le Fort Lamalgue à Toulon ; il est accompagné de son beau-frère Mustapha Ben Ichann, de sa mère et de ses trois enfants.—La chambre des députés s'est assemblée le 3 janvier. Le budget pour l'année 1849 se monte à la somme de 98,270,000 francs ; 59,300,000 francs seul pour les chemins de fer. Les débats au sujet du discours du trône ont commencé le 10. Louis-Philippe avait été bien indisposé, ce qui avait fait baisser les fonds considérablements S. A. R. la princesse Adélaïde, sœur de Louis-Philippe, est décédée dans sa 71e année. Elle avait la confiance et l'amitié de son frère.

En Espagne, la Reine était dans un état de santé bien précaire ; on disait que S. M. était attaquée de convulsions, mais on croit que c'est plutôt l'épilepsie. Aux dernières nouvelles, la Reine était dans une crise qui durait depuis quelques temps. On craint beaucoup pour sa vie, d'autant plus que les suites en seraient peut être désastreuses pour la paix européenne. Espartero était arrivé le 4 à St. Sébastien, et est parti le même jour pour Madrid, il a été absent de l'Espagne pendant cinq ans.

Les cortès en Portugal ont été ouvertes le deux. Le 11 et le 19 décembre, il y avait eu à Lisbonne de forts tremblements de terre, sans cependant qu'il en soit résulté de grands dommages ou de grands accidents.

Pour l'Italie, l'aspect des choses est un peu changé. Bien que les Etats Pontificaux soient tranquilles, il n'en est pas ainsi des autres Etats de la péninsule. La haine contre les Autrichiens augmente à vue d'œil ; les mouvements populaire à cet égard n'ont pas manqué.—S. S. vient d'organiser un ministère qui comprend 9 départements, savoir : l'intérieur ; les affaires étrangères ; l'instruction publique ; la grâce et la justice ; les finances ; le commerce ; les beaux-arts, les manufactures et l'agriculture ; les travaux publics ; la guerre et la police. Les chefs de ces départements formeront le conseil de ministres, qui n'aura à s'occuper des affaires de l'état qu'après que les députés les auront examinées et se seront prononcés ; ces affaires ne seront soumises au S. Pontife qu'après qu'elles auront été discutées dans le conseil, qui nommera tous les fonctionnaires publics. Les cardinaux, les nonces, etc. seuls seront nommés par le Pape, Le secrétaire d'état devra toujours être un cardinal, et son député un évêque. Les autres ministres pourront être indifféremment des laïcs ou des ecclésiastiques.—Le gouvernement venait de recevoir à Rome 12000 mousquets envoyés de France. Les démonstrations en faveur du Pape continuaient. Les gouvernements Romains, Toscan et Sarde viennent de faire entre eux un arrangement par lequel ces gouvernements s'engagent à conduire leurs réformes *coïncidentellement*.

A Naples, les choses ne vont pas mieux. Les troupes Suisses refusent de se battre contre le peuple ; le duc de Sierra-Capricola ne veut pas accepter la charge de vice-roi de Sicile, à moins de faire des concessions. En Lombardie, M. Nazari, membre de la congrégation centrale de la milice, a proposé à la congrégation une motion pour s'enquérir de l'état du pays, et des causes de son mécontentement. Cette motion a été adoptée avec enthousiasme, soumise au vice-roi qui l'a approuvée, et un comité a été nommé à ce sujet. Quelques quarts d'heures après, M. Nazari recevait à sa demeure 4000 cartes, comme témoignages de respect et d'approbation. Il paraît qu'en Lombardie, on veut faire comme faisaient les Américains dans leur révolution, et qu'ils refusent de se servir de tabac pour réduire le revenu du trésor. Les troupes autrichiennes continuaient à arriver en Italie, où le peuple s'organisait de son côté.

En Suisse la diète se prépare à reviser le pacte fédéral. A Lucerne, le gouvernement *radical* a imposé au couvent de St. Urbain une contribution de 500,000 francs, au pieux établissement de Münster une contribution de 800,000 francs, et une de 100,000 francs aux autres couvents. Dans le grand conseil de Fribourg on se propose d'introduire dans la nouvelle constitution des clauses relatives aux relations entre l'église et l'état. Le St. Pontife s'est adressé à la diète, se plaignant des actes sacriléges et arbitraires commis dans l'expédition fédérale, ainsi que de l'exil des ordres religieux dont l'existence est garantie par le pacte. La France, l'Autriche, et la Prusse veulent, dit-on, intervenir en Suisse. Le Czar ne veut pas se mêler de cette affaire. L'Angleterre se prononce par le moyen de lord Palmerston contre toute intervention.

La frégate anglaise "Avenger" s'est perdue le 20 décembre sur la côte d'Afrique ; 260 et quelques passagers ont perdu la vie.

On rapportait au départ de l'Acadia, que l'Empereur de Russie et le roi de Sardaigne étaient bien malades.

Le Lieutenant-Général sir John Doveton est mort à Madras le 7 novembre.

Le comte amiral sir J. Usher est mort à Cork le 3 de janvier.

Le vice amiral Grangu est mort le 8 janvier, ainsi que le Dr. Crotch, célèbre musicien qui est décédé le 29 décembre à l'âge de 72 ans.

Sir James Annesley est mort à Florence le 14 décembre : il était précédemment président du bureau médical de Madras.

LA LECTURE DE M. MONDELET.

Nous le disions dans notre dernière feuille, M. Mondelet a fait jeudi une lecture devant l'Institut Canadien ; le sujet de cette lecture était : "Les jeunes gens du Canada, ce qu'ils "se doivent à eux-mêmes, à leurs semblables, à la société, "à leur pays ; leur perspective, leur avenir." Nous n'avons eu vendredi que le temps de dire un mot à ce sujet, nous revenons aujourd'hui compléter notre travail, et apprécier cette lecture d'une manière plus détaillée.

Comme on vient de le voir, la lecture du Juge Mondelet avait deux parties bien distinctes ; il s'agissait de faire voir les devoirs des jeunes gens envers eux-mêmes et envers autrui, et ensuite d'en donner la raison, en parlant de leur avenir. Ce sujet était bien beau, bien vaste, bien choisi ; il témoigne en faveur du goût du lecteur. Néanmoins bien qu'à la simple vue, ou plutôt d'après le titre de la lecture, on remarque clairement et distinctement deux parties, il faut l'avouer, la distinction n'a pas été aussi facile à faire en entendant le lecteur. Ce n'est pas que nous ayons à nous plaindre de sa voix ou de son ton ; non, la voix de M. Mondelet, quoiqu'elle ne soit pas très flexible, est assez propre à ce genre de discours ; quelques critiques, il est vrai, ajoutent que l'air sérieux et le ton impératif du lecteur demandaient une voix moins grave et plus souple. Néanmoins sous ce rapport, nous n'avons que peu de remarques à faire ; selon nous, nous ne pourrions désirer qu'un peu plus de variété et un peu moins de monotonie. Ce que nous entendons dire ne se rapportait donc nullement à la voix ou au ton du lecteur ; mais il se rapportait à l'indécision qui s'est fait remarquer surtout dans la première moitié du discours. Le lecteur semblait avoir tant de choses et tant de bonnes choses à dire qu'il ne savait par quelles il devait commencer ; il paraissait parfois avoir perdu le fil de son discours, et cela ne contribuait pas peu à fatiguer l'attention des auditeurs. Ceux-ci eussent aimé à distinguer un peu plus facilement le passage d'une division à une autre ; ils eussent ainsi pu reposer leur esprit, et le dérober à cette tension nécessaire pour suivre des raisonnements ou des faits enchaînés les uns aux autres. Ce qui prouve que cette remarque est assez juste, c'est que, la lecture finie, nous avons essayé de faire en esprit le résumé de la lecture que nous venions d'entendre ; nous ne l'avons pas pu. Des amis auxquels nous nous sommes adressé, à cette occasion, et qui, comme nous, n'avaient cessé de prêter au lecteur la plus grande attention, se sont trouvés dans la même impossibilité que nous. Du reste, nous n'avons que des éloges, ou à peu près, à faire à M. le Juge Mondelet. Ce monsieur, malgré le court espace d'une heure qu'il nous a entretenus a su réunir dans son travail une infinité d'excellentes choses, de vérités admises par tout le monde. Son mérite principal, selon nous, a été de rapprocher ainsi ce grand nombre de faits épars qui, par leur éloignement les uns des autres, ne font que peu d'effets, mais qui, rapprochés et réunis par une plume aussi habile que celle de M. Mondelet, ne peuvent manquer d'être bien puissants, et de parler bien haut. Il est vrai que le lecteur n'a émis aucune idée neuve ; mais aussi ce ne sont pas tous les lecteurs, tant s'en faut, qui ont ce talent-là, et d'ailleurs nous en connaissons un grand nombre qui n'auraient pas su aussi bien que M. Mondelet tirer parti des éléments épars dont il a si heureusement formé son travail de jeudi soir.

M. Mondelet, après un petit préambule, a fait une comparaison entre les hommes d'Amérique et les hommes de l'Europe ou de l'ancien-monde, et après s'être un peu étendu à ce sujet, il a terminé en reconnaissant la supériorité des hommes de notre continent. Nous étions déjà convaincu de cette vérité avant d'avoir entendu M. Mondelet ; mais celui-ci n'a fait que nous en convaincre davantage par la manière remarquablement lucide avec laquelle il a traité ce passage. Le lecteur a été plus loin et a semblé donner au Canadien une plus grande supériorité encore ; nous ne l'en blâmons pas, bien loin de là. D'ailleurs, il nous semble que nous aurions grand tort de le faire, quand nous voyons le rédacteur du *Canadien* de Québec, parler dans le même sens, lui qui est né et a vécu sur la terre de France. Voici une partie de son article qu'il nous peine de ne pouvoir transcrire en entier, vu le peu d'espace que nous avons aujourd'hui :

"Si (ce que nous supposons n'est pas une utopie, mais un fait que l'observateur le plus superficiel pourra découvrir à chaque instant) à la gaîté, à l'élasticité du caractère, à la facilité pour les travaux corporels et intellectuels, à la philosophie naturelle, à l'esprit loyal, valeureux et chevaleresque qui distinguent les enfants de la France, venaient s'ajouter (et le frottement inévitable de la vie amène ce résultat) la persévérance opiniâtre, l'aptitude aux affaires sérieuses, le dévouement personnel, la libéralité, l'esprit aventureux et national et toutes les qualités solides et précieuses qui distinguent les fils de la Grande-Bretagne, croit-on que cet heureux mélange de facultés et de dispositions ne devrait pas donner à la race chez laquelle il pourrait s'observer une incontestable supériorité sur les peuples qui n'en posséderaient qu'une partie ? Cela nous semble évident sans débat possible.

"Le Canadien, c'est-à-dire, le citoyen né dans le Canada sans égard à l'origine de ses ancêtres, qui parle dès l'enfance et sans efforts les deux principales langues du monde, qui peut sans déplacement, sans travail spécial se familiariser avec les œuvres des grands génies qui ont à jamais illustré le sol de la France et celui des îles britanniques, qui peut réclamer comme un droit une parcelle héréditaire de la gloire des deux premières nations de la terre, ce citoyen, disons-nous, n'a-t-il pas sur chacun des peuples même auxquels il tient par les liens du sang et de l'éducation une supériorité réelle, incontestable ? Avec une organisation physique égale, ses facultés intellectuelles ne s'étendront-elles pas naturellement et sans étude pénible par la fréquentation d'hommes qui ont puisé leurs connaissances dans deux pays également distingués par leur civilisation, par l'état avancé des sciences et des arts ? Il faudrait être bien aveugle ou bien préjugé pour ne pas l'avouer ?"

M. Mondelet a bientôt montré la nécessité pour le jeune homme de travailler et de travailler bien. Il a fait voir qu'avant de se lancer dans une carrière, il faut bien en peser la responsabilité et en même temps consulter son propre honneur. Cette responsabilité envisagée doit, selon M. Mondelet, porter le jeune homme à faire des études préparatoires qui sont nécessaires et à se laisser guider par la constance. Quant à l'honneur, le lecteur nous l'a dit, il nous fait une loi de ne nous placer pas dans une position pour laquelle nous ne sommes pas fait. En passant, M. Mondelet a énuméré brièvement les qualités nécessaires pour les différents états de la vie. Nous regrettons néanmoins, qu'en place de l'honneur qui doit guider dans le choix d'une carrière, l'habile lecteur n'ait pas mis la conscience ; car, après tout, on a beau dire et beau faire, si l'on en vient à expliquer l'honneur, on voit que ce n'est autre chose que la conscience ; honneur est le synonyme payen de conscience, mot chrétien qu'il eût été plus agréable d'entendre prononcer.

M. Mondelet a parlé de la vie publique où les jeunes gens se jettent quelquefois sans préparation ; il leur a donné à ce sujet d'excellents conseils en leur disant entre autres choses de consulter les annales du passé, de les bien méditer, de considérer ensuite le présent, pour de là former leur conduite pour l'avenir. L'éloge que le lecteur a fait des libéraux du pays était bien à propos et bien formulé. Il avait une portée encore plus grande par le paragraphe qui le suivait, et dans lequel, M. Mondelet nous dit : "ne devenons "pas d'aveugles fatalistes !" Il entend que nous ne devons pas dire : "tout nous entraîne vers nos voisins, allons-y." Non ; notre intérêt n'est pas dans un pareil évènement. Résistons-y, sans pour cela nous faire rétrogrades. Tenons-nous à la hauteur de notre position et de nos destinées ; luttons avec nos voisins, non par la force brute, elle n'est pas digne d'hommes civilisés ; luttons par la force morale, la force intellectuelle ; nous sommes certains de ne demeurer pas dans l'infériorité.

Plus loin, M. Mondelet s'est adressé à l'Institut ; il lui a montré quelle mission a cet Institut ; il l'a encouragé à l'accepter avec courage. Il lui a dit que les masses étaient là qui avaient besoin d'instruction, que c'est à l'Institut à y pourvoir, en donnant à la société le goût des soirées sérieuses, des soirées instructives. Il a ajouté que ce qui manque pour cet objet, c'est l'éducation pratique. Autant que nous avons pu le remarquer, nous craignons que M. Mondelet n'ait pas été parfaitement juste à l'égard de nos grandes institutions collégiales ; il nous semble qu'il ne leur a pas fait une part d'éloges assez large, et que, dans son désir ardent et juste de voir instruire le peuple d'une manière pratique, il n'ait pas tenu compte de certaines circonstances particulières toutes en faveur de nos colléges et séminaires. M. Mondelet a eu ici occasion de porter une censure bien sévère, mais bien vraie sur les quelques citoyens si bien appelés "Eteignoirs." Aussi tout l'auditoire a-t-il témoigné son approbation par de longs applaudissements.

Le lecteur en est venu ensuite à des considérations plus spéciales pour le jeune homme. Il lui a fait voir ce qu'il se doit à soi-même ; il lui a détaillé la ligne de conduite qu'il doit suivre, et il lui a cité l'exemple d'un grand homme à jamais célèbre, de Franklin. Voilà pour le travail ; mais pour les amusements, M. Mondelet a suggéré ce qu'il avait suggéré précédemment aux dames : "La musique !" Ce genre de délassement paraît être le favori de l'habile lecteur, et les raisons qu'il donne pour cela sont excellentes. Il bannit le tabac et la boisson, et en montre les pernicieux effets. Mais pour combler le vide, que l'emploi du tabac et des boissons remplissait auparavant, M. Mondelet conseille, et avec raison, la société des dames ; les effets de cette société sont immédiats ; car elle police les hommes, et les rend respectueux et les civilise en quelque sorte. Quant à la tenue des jeunes gens, M. Mondelet remarque avec bien des hommes éminents que la modération dans les costumes est un indice d'un bon esprit ; le contraire est une marque d'un manque d'intelligence. Ce jugement se modifie quelquefois, mais comme regle générale, il est on ne peut plus vrai.

Avant de terminer, le lecteur conseille aux jeunes gens d'avoir une volonté ferme dans leurs entreprises ; avec elle il leur assure le succès. Pie IX est là pour le prouver, et certes c'est un *beau modèle* ; M. Mondelet a rendu hommage au grand Pontife qui occupe avec tant de gloire la chaire de St. Pierre, et sait si bien guider la marche du libéralisme. A part de cet exemple, M. Mondelet a donné celui de M. Vattemare, qui a montré, dans l'établissement de son admirable système d'échanges, ce qu'un homme seul, même un simple citoyen, peut faire avec une volonté ferme et inébranlable.

Enfin nous avons entendu M. Mondelet nous donner les raisons qu'il y a pour le jeune homme de travailler. Ces raisons, ce sont : la patrie, l'honneur, l'intérêt particulier, la femme !

Telle a été la lecture de M. Mondelet ; elle a eu de fréquents et de longs applaudissements ; c'est déjà un bon témoignage en sa faveur. Nos confrères de la presse de Montréal lui ont donné des éloges ; nous-mêmes voilà ce que nous avions à en dire ; à d'autres à présent à juger. Pour nous, nous avons fait cette appréciation, sans considérer l'auteur de la lecture ; c'est comme œuvre littéraire que nous avons jugé celle-ci ; nous espérons que l'on nous tiendra compte de nos bonnes intentions.

La *Gazette de Montréal* de vendredi annonce, *sans autorité, bien entendu*, que l'hon. A. N. Morin sera fait orateur de la chambre d'assemblée, et dit que c'est chose fort risible. Pour notre part, nous n'entreprendrons pas la défense de M. Morin ; l'opinion publique est son meilleur défenseur. Nous dirons seulement à la *Gazette* que, si dans tout cela il y a quelque chose de risible, c'est de la voir essayer de rire dans un moment où certes elle n'a pas la joie au cœur !

LA GAZETTE DE QUÉBEC.

Une lettre particulière de Québec nous annonce que Ronald McDonald, écr. ci-devant rédacteur du *Canadien*, vient d'être installé dans le fauteuil éditorial, devenu vacant par la mort de l'honorable John Neilson. A coup sûr, le choix est fort judicieux. M. McDonald, avec le talent et le patriotisme qu'on lui connaît, sera à même de rendre de grands services à la cause libérale en Canada et par là même au pays lui-même. Nous félicitons les propriétaires de la Gazette du choix qu'ils viennent de faire ; c'est quelque chose qui parle en leur faveur.

ADRESSE DU COLLÉGE JOLIETTE.

Réponse de D. M. Armstrong écr. M. P. P.

A. David M. Armstrong, écuyer, représentant le Comté de Berthier, dans la province du Canada, etc., etc., etc.

Honorable monsieur,

Le grand intérêt que vous avez toujours porté à la prospérité du pays, et le généreux dévouement dont vous venez de faire preuve, en lui sacrifiant de nouveau votre santé et votre tranquillité domestique, ont excité en nous la plus vive sympathie. Aussi, attendions-nous impatiemment le succès de votre élection. Grâce au Ciel, il a été tel que nous l'avions désiré. C'est pourquoi nous nous hâtons de vous en féliciter, tout en nous en félicitant nous-mêmes. Car, attachés à une institution dont l'unique but est de partager les connaissances utiles, nous ne pouvons que nous réjouir, en voyant chargé des intérêts de ce comté l'un des plus zélés promoteurs de l'éducation !

Puisse le Ciel conserver longtemps celui que la triple élévation au siége parlementaire a mis à même de travailler si fructueusement pour son pays !

Au nom du corps enseignant du Collége Joliette et de tous les élèves.

F. T. Lahaye,
Directeur.

Industrie, 19 janvier, 1848.

A F. T. Lahaye, directeur du collége Joliette, etc., etc., etc

Révérend Monsieur,

Acceptez mes sincères remercîments pour votre adresse flatteuse, et veuillez être pour moi l'interprête des mêmes sentiments auprès de tous les professeurs du collége Joliette et de leurs élèves.

L'occasion, l'époque, la manière gracieuse dont l'adresse m'a été présentée, et surtout le sujet de l'adresse elle-même, demeureront toujours gravés au fond de mon cœur, et je me les rappellerai toujours avec une vive satisfaction.

Né et élevé parmi des Canadiens-Français, attaché à eux par les plus chers liens de la nature, il n'est pas étonnant que j'aie fait mes humbles efforts pour avancer l'éducation parmi eux. En vérité quand je vois ce corps respectable, la personnification de tout ce qu'il y a de bon et de vertueux, le clergé de cette Province, insister sur un tel objet, et quand je vois, *avec quelques exceptions peu honorables*, toute la portion instruite du public favoriser aussi l'éducation, je ne ressens que peu de mérite d'avoir, durant ma vie publique et privée, agi comme je l'ai fait.

Révérend monsieur, permettez-moi de remarquer que vous avez sous votre direction une jeunesse, digne représentant des descendants de cette grande nation, qui a si largement contribué à répandre par tout le monde les arts et les sciences : sous votre surintendance ainsi que sous celle de vos collaborateurs, il s'élèvera sans doute une classe d'hommes, qui seront un bienfait et un honneur pour leur pays, et qui par là prouveront encore une fois combien peut un seul homme pour l'utilité de ses semblables, une fois qu'il est pénétré de cet esprit d'industrie et de progrès qui caractérise si éminemment le fondateur du "Collége Joliette."

Je suis avec des sentiments de respect,
Révd. Monsieur. votre obéis. serviteur.

D. M. Armstrong.

Berthier, le 22 janvier 1848.

☞ La seconde lettre de Mgr. Hughes nous étant parvenue par une *voie* une peu *détournée* et par conséquent ne l'ayant reçue que bien tard, nous sommes forcé à la remettre à vendredi.